

**PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE CHAVIGNY – Meurthe-et-Moselle  
Séance du 02 juin 2015**

L'an deux mil **quinze**, le **deux juin**, à 20 H 30, le Conseil Municipal de CHAVIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé TILLARD -Maire-.

**Date de convocation** : 18 mai 2015

**Date d'affichage** : 03 juin 2015

**Conseillers en exercice** : 19 – **Présents** : 11 – **Votants** : 15

Présents : DENIS – GEORGE – HOPPE – MARECHAL – POJÉ – ROUYER – SOYER – SUSSON – TILLARD – VILLA – WEISS

Absents : DENILLE – DUBOURG – LODDO – MAHLA – MAZOYER – MOREL – TREMPÉ – ZITELLA

Procurations :

DUBOURG C. a donné procuration à SUSSON P.

LODDO S. a donné procuration à TILLARD H.

TREMPÉ C. a donné procuration à MARECHAL S.

ZITELLA S. a donné procuration à POJÉ N.

Secrétaire de séance : Madame DENIS Mélanie

Ajout de 2 points à l'ordre du jour, à l'unanimité :

- Convention 2015 d'Animation Jeunesse MJC / Commune : Avenant n°3,
- Choix de l'affectation de la dotation d'investissement transitoire 2015 du CG54.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28/04/2015**

Le procès-verbal, du Conseil Municipal du 28/04/2015, est approuvé à l'unanimité.

Madame Mélanie DENIS est désignée secrétaire de séance.

**ETABLISSEMENT DES LISTES PREPARATOIRES COMMUNALES DES JURES D'ASSISES 2016**

Le tirage au sort de 3 personnes, à partir de la liste électorale, a donné les résultats suivants :

M. Axel BOLLE – 42 rue de Nancy  
Mme Julie GEORGE – 7 rue du Pré Lassé  
M. Fabien ENGEL – 1B rue des Prés

**DCM N°2015-06-38- FINANCES – 7.10 DETR 2015 -2<sup>e</sup> appel à projets- : Préau Ecole Maternelle et Anti pince doigts Salle**

Le dossier, concernant les travaux de « **création d'un préau à l'Ecole Maternelle et pose d'anti pince doigts à la Salle Socio-éducative et Culturelle** » et pouvant être subventionnés au titre de la « Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux » 2<sup>e</sup> appel à projets, est présenté au Conseil Municipal.

.../...

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **CONSIDERANT** : la Loi de Finances pour 2015, qui a abondé l'enveloppe de crédits de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (soutien à l'investissement local),
- **APPROUVE** : l'opération telle qu'elle est présentée et qui comprend :
  - \* **notice explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs, sa durée, son coût prévisionnel global, ainsi que le montant de la subvention sollicitée,**
  - \* **plan de financement prévisionnel chiffré précisant l'origine et incluant les aides obtenues ou en cours d'obtention et faisant apparaître clairement la demande de subvention D.E.T.R.,**
  - \* **devis détaillés,**
  - \* **échancier de réalisation de l'opération et des dépenses,**
  - \* **attestation de non commencement de l'opération et d'engagement à ne pas commencer son exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,**
- **SOLLICITE** : la subvention, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour les travaux de « **création d'un préau à l'École Maternelle et pose d'anti pince doigts à la Salle Socio-éducative et Culturelle** ».

#### **DCM N°2015-06-39- FINANCES – 7.10 Convention d'Animation Jeunesse MJC / Commune – Avenant n°3**

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **CONSIDERANT** : la convention d'Animation Jeunesse de CHAVIGNY, passée entre la Commune et la MJC Lorraine,
- **CONSIDERANT** : le projet d'avenant n°3, présenté par la MJC Lorraine, qui a pour objet le montant de la participation financière, à verser à la MJC Lorraine pour l'année 2015, soit : **32.521,80 €**,
- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la commune, l'avenant n°3 à la convention d'Animation Jeunesse de CHAVIGNY, à intervenir entre la commune et la MJC Lorraine.

#### **DOTATION D'INVESTISSEMENT TRANSITOIRE 2015 DU CG54**

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité**, suite à la proposition de la Commission travaux du 01/06/2015, d'une part, et compte tenu de l'obligation de mise aux normes de l'accessibilité des ERP (Mairie), d'autre part, la dotation d'investissement transitoire 2015 (**5.020,00 €**), initialement affectée (Budget Primitif 2015) à l'opération « préau de l'École Maternelle » est affectée à l'opération « mise aux normes de l'accessibilité de la Mairie ».

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

● Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier du Tribunal Administratif de NANCY, concernant la Salle Socio-éducative et Culturelle, suite à ordonnance du 22/01/2015 : la mission de l'expert est étendue à la Société TRIGO et le rapport d'expertise doit être déposé au 01/10/2015, au plus tard.

- Un point est fait concernant la distribution du bulletin.

**CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 06 juillet 2015 à 20 H 30

**Commissions municipales :**

**Urbanisme :** Lundi 15 juin 2015 à 8 H 30

**Finances :** Lundi 08 juin 2015 à 08 H 45

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50.